

Avis d'achèvement d'un projet de catégorie B

Évaluation environnementale de portée générale concernant les activités menées par le ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines

Projet d'échantillonnage en vrac de Shack Lake

Le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) a achevé l'évaluation relative à la proposition de l'auteur de la demande visant à analyser la teneur en minéraux dans le cadre du projet de Shack Lake. L'auteur de la demande prévoit extraire environ 700 tonnes de syénite noire, brune et verte à l'endroit d'un site-témoin pour évaluer la qualité marchande des matériaux comme pierres de taille.

L'évaluation, la consultation et l'examen relatifs au projet ont été réalisés conformément aux lignes directrices énoncées dans le document *Class Environmental Assessment for MNDM's Activities under the Mining Act (Class EA)*. Veuillez prendre note que cette publication hautement spécialisée est disponible en anglais seulement en vertu du règlement 441/97 qui en exempte l'application de la *Loi sur les services en français*.

L'avis a été distribué aux organismes concernés, aux groupes autochtones concernés (la Première Nation des Ojibways de Pic River, la Première Nation de Pic Mobert, le Superior North Shore Métis Council-MNO et la nation métisse indépendante Red Sky) et aux membres du grand public. La Première Nation de Pic River, la nation métisse indépendante Red Sky et la Ville de Marathon ont exprimé leur appui à l'égard du projet et ont demandé que le promoteur continue de communiquer avec elles au fur et à mesure du déroulement du projet.

La zone visée a déjà été perturbée dans le cadre d'opérations de récolte de bois et d'activités d'exploration de minéraux comportant le décapage du substratum rocheux et l'échantillonnage en vertu du permis d'exploration initiale PR-13-10295. Si le projet ne passe pas au stade de la production, l'auteur de la demande réhabilitera le site conformément aux normes décrites dans le Règlement de l'Ontario 240/00. Si le projet passe au stade de la production, les normes décrites dans la *Loi sur les ressources en agrégats* s'appliqueront.

Le MDNM mettra la disposition en oeuvre tel que prévu.

Approuvé par :

Originale signée par Gordon MacKay

Gordon MacKay

Direction de l'exploitation des minéraux et de la gestion des terrains miniers
933, chemin du lac Ramsey, Édifice B6, Sudbury ON P3E 6B5
705 670-5784 (téléphone), 705 670-5803 (télécopieur), gordon.mackay@ontario.ca

le 24 juillet 2014

Copie :

- consignée au dossier de projet
- affichée sur le site Web consacré aux évaluations environnementales
- envoyée à la coordonnatrice / au coordonnateur des évaluations environnementales